

Parc naturel Burdinale-Mehaigne



Programme d'actions
2018

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS IMPORTANTES

ORGANISATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT INTERNE

RESSOURCES HUMAINES : DU CHANGEMENT DANS L'ÉQUIPE

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

GAN, LE GROUPE ACTION NATURE

LES APIS JARDINS, LE RÉSEAU DES ÉCO-JARDINS DU PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE

LES ARBRES CHAMPÊTRES

RESTAURATION D'HABITATS SITUÉS EN NATURA 2000 ET DANS LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE (SEP)

AXE 2 : PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR !

AXE 3 : DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE

PROJET GAL « AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ, UN DÉFI TERRITORIAL ! »

NATUR'ACCESSIBLE – PROJET PILOTE

AXES TRANSVERSAUX

AMÉLIORATION DE NOTRE COMMUNICATION

EQUIPE SUPRA-COMMUNALE D'OUVRIERS DE LA NATURE ?

RESSOURCES HUMAINES : DU CHANGEMENT DANS L'ÉQUIPE

Notre Parc naturel est en constante évolution et nos actions sont nombreuses et variées. Notre plan de gestion ambitieux nécessite de trouver des solutions et de pouvoir remettre régulièrement notre fonctionnement en question.

Nous avons la chance de pouvoir mener des actions très intéressantes pour notre territoire. Ces actions sont définies très clairement dans notre plan de gestion et nous avons des objectifs à remplir. Notre Parc naturel, comme l'ensemble des Parcs naturels, sera évalué régulièrement en fonction des indicateurs fixés dans ce plan de gestion

Nous devons donc arriver à atteindre nos objectifs. Certains objectifs comme la réalisation de la charte paysagère tant attendue doivent être terminés dans des délais relativement courts. Le temps presse et face à cette situation, nous avons décidé d'engager un chargé de mission « Aménagement du territoire et paysage » dans le courant du premier semestre.

Ce chargé de mission travaillera à la réalisation de la charte paysagère du Parc naturel Burdinale-Mehaigne en partenariat avec les bureaux d'études déjà engagés dans ce travail... Il aura également pour mission de remettre des avis d'urbanisme et de définir des lignes de conduite en matière d'aménagement du territoire.

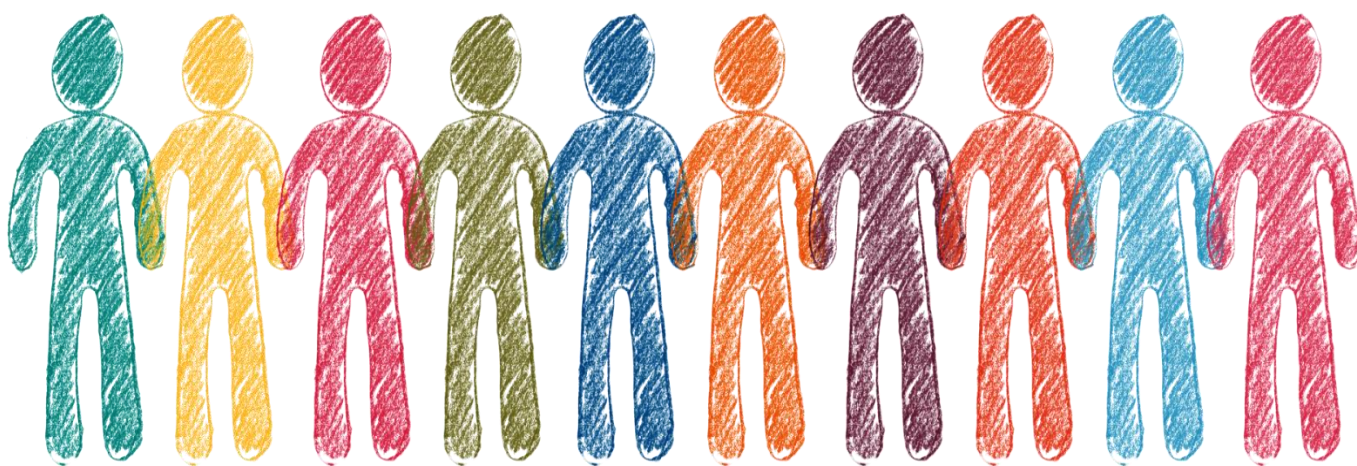
Pour coordonner notre équipe grandissante, nous engagerons un nouveau directeur/trice dans le courant de l'année. Sous la direction du Conseil d'administration et en étroite collaboration avec les membres du personnel (actuellement 8 personnes), le directeur ou la directrice sera responsable de la gestion quotidienne du Parc naturel Burdinale-Mehaigne et du développement de ses activités. Il ou elle aura pour mission :

- la mise en œuvre du Plan de gestion (2015-2025) ;
- le développement du Parc naturel ;
- la gestion administrative, juridique et financière de l'asbl ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la communication externe .

La description des tâches du personnel sera également revue dans une parfaite collaboration entre le personnel, la direction et le Conseil d'Administration. L'objectif étant de répartir les missions en fonction des intérêts et des compétences de chacun. Cela ne pourra qu'être bénéfique et améliorer le bien-être au travail.

Des réflexions seront également menées pour tendre vers une amélioration importante de l'ensemble de nos projets.

2018 sera donc une année importante pour notre Parc naturel : une année de changement !



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	Fonctionnement + plan de gestion complet	
Contribution(s) secondaire(s)		

GAN, LE GROUPE ACTION NATURE

Le GAN est né d'une volonté commune, émanant d'associations mais aussi de citoyen(ne)s, d'agir ensemble pour conserver la nature sur notre territoire Burdinale-Mehaigne. Nous visons donc prioritairement les communes constitutives du Parc naturel que sont Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Le GAN agit également dans des zones voisines proches du territoire du Parc en accord avec les associations locales car la biodiversité et le maillage écologique ne s'arrêtent pas aux frontières du Parc naturel.

Le Groupe Action Nature se donne pour mission d'agir en menant à bien des actions, existantes ou nouvelles, ayant pour but la conservation de la nature :

- gestions de sites naturels ;
- réalisation d'inventaires biologiques ;
- balades, guidances, animations... ;
- aménagements en faveur de la nature (plantation d'arbres champêtres, création de mares, fabrication et placement de nichoirs...) ;
- gestion d'espèces exotiques envahissantes ;
- aide à la concrétisation d'actions proposées par les citoyens ;
- autres (photographies...).

En 2018, nous allons :

Organiser une réunion le 18 avril 2017 pour fêter le premier anniversaire du GAN. Cette réunion aura surtout pour but de faire le point sur ce qui a été réalisé. Avec les citoyen(ne)s et les différents partenaires, nous réfléchirons ensemble à ce que nous pouvons faire pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement du GAN.

Avec nos différents partenaires, nous organiserons des journées de gestion mais également des journées consacrées à la réalisation d'inventaires biologiques.

Le site Internet dédié au projet sera également mis à jour et amélioré car il manque encore du contenu. Des publications mettant en avant les actions du GAN seront régulièrement publiées afin de mettre en valeur le travail des bénévoles.

Contrairement à l'année passée, nous informerons le grand public des activités du GAN et nous les inviterons à nous rejoindre. Les activités du GAN seront donc publiées sur le page Facebook du Parc naturel afin de toucher un maximum de personnes. Nous espérons ainsi que de nombreux(ses) citoyen(ne)s nous rejoignent.



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	Axe 1 complet	Axe 1 complet
Contribution(s) secondaire(s)	31	72

LES APIS JARDINS, LE RÉSEAU DES ÉCO-JARDINS DU PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE



Le Parc naturel et le PCDN de Braives (Plan Communal de Développement de la Nature) se sont alliés pour mettre en place ce projet du réseau « Les Apis jardins ». Nous avons choisi ce nom en référence aux abeilles, *Apis* signifiant

abeille en latin. Les abeilles sont particulièrement sensibles aux produits phytosanitaires et elles se portent mieux dans un environnement ayant une biodiversité riche. L'abeille est donc un symbole parfait pour représenter les jardins naturels. *Apis* est également un petit jeu de mot (lorsqu'il est dit oralement) car il fait référence au terme anglais « happy » et donc aux joies que peut apporter le jardin naturel.

Les objectifs de ce projet sont de :

- favoriser et préserver la biodiversité par la mise en place d'aménagements et de pratiques de jardinage écologique ;
- sensibiliser et responsabiliser les habitants à la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer le cadre de vie car un jardin naturel

apportera énormément de plaisir et de découverte ;

- développer et renforcer le maillage écologique du territoire du Parc naturel.

En 2018, nous allons :

- organiser des animations à destination des membres du réseau « Les Apis jardins » ;
- continuer et améliorer le projet en partenariat avec le PCDN de Braives et les 4 communes du Parc naturel ;
- mettre à jour, compléter et améliorer le site Internet www.pnbm.be/apisjardins ;
- rendre accessible la petite bibliothèque spécialisée pour les membres du réseau ;
- réaliser les visites des jardins actuellement inscrits ;
- faire vivre le groupe Facebook dédié au projet ;
- continuer de faire la publicité du réseau et du projet.

En prévision de l'année 2019, nous allons réfléchir et préparer un programme d'activités « Les Apis jardins » pour l'année à venir... Ceci nous permettra d'avoir un programme plus étoffé qu'actuellement et d'organiser des activités sur l'ensemble des communes du Parc naturel.



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	7	16
Contribution(s) secondaire(s)	2, 4, 5, 8, 9, 31, 32	5, 10, 12, 15, 17, 21, 23

LES ARBRES CHAMPÊTRES

Depuis plusieurs années, les haies, les arbres têtards et les vergers font l'objet d'études, de suivis et d'actions de terrain par l'équipe du Parc naturel. Ils sont caractéristiques du paysage du Parc naturel et d'une grande importance pour la préservation de la biodiversité. Le Parc naturel travaille sur chacun des trois thèmes, de manière partielle ou totale :

- dans le domaine **du fruitier**, le Parc naturel propose la filière complète, de la plantation à la valorisation des fruits : conseils, dossiers de subventionnement, choix des variétés, plantations, entretien des fruitiers, récolte des fruits pour la transformation ;
- dans le domaine **des haies**, nous agissons au niveau de la plantation, c'est-à-dire, le suivi de dossiers de subventionnement, la distribution des plants lors de commandes groupées, la réalisation de travaux de plantation. La suite de la « filière haie », autrement dit l'entretien et éventuellement la valorisation des déchets ligneux est réservée aux entrepreneurs mais le Parc naturel peut servir de relais ;
- dans le domaine **des arbres têtards**, le Parc naturel plante, entretient ou sert de relais vers les entrepreneurs.

En 2018 :

Nous continuerons de mener à bien nos différentes actions tout en essayant de les améliorer. Quelques exemples :

Nous travaillerons sur les saules têtards en partenariat avec la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural dans le cadre de la fiche GAL « Valorisation du saule ».

Un alignement d'arbres têtards sera restauré en collaboration avec la commune de Héron.

Nous réaliserons l'entretien de différents vergers communaux en partenariat avec les différentes communes du Parc naturel.

Nous organiserons le « Cycle fruitier », un cycle de formation instructif autour de la thématique des vergers et des arbres fruitiers, allant de la plantation à l'entretien des arbres les plus âgés.

Nous continuerons toutes nos autres actions dont le service de plantation, le conseil aux communes et aux particuliers...

Nous effectuerons une commande groupée d'arbres fruitiers et forestiers.

Nous promotionnerons les subventionnements du Service Public de Wallonie pour la plantation de haies, d'arbres fruitiers...



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	8, 9, 33	18, 19, 20, 21, 22, 23, 81
Contribution(s) secondaire(s)	11, 12, 16, 22, 25, 26, 31	26, 28, 39, 40, 53, 55, 63, 65, 72

RESTAURATION D'HABITATS SITUÉS EN NATURA 2000 ET DANS LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE (SEP)

La Structure Ecologique Principale (SEP) englobe la nature la plus précieuse du Parc naturel. Elle comprend l'ensemble des Sites de Grand intérêt biologique (SGIB) du territoire, les deux sites Natura 2000 (sites BE33008 Vallée de la Burdinale et BE33009 Vallée de la Mehaigne) ainsi que des zones de liaison indispensables pour lui assurer une réelle fonctionnalité écologique. La SEP de notre territoire est maintenant bien connue grâce à un travail d'inventaire important réalisé par l'équipe du Parc.

Un objectif important du Parc naturel est de préserver et restaurer la Structure Ecologique Principale. Un outil très intéressant pour aller dans ce sens est le Plan wallon de Développement Rural (PwDR) qui offre des possibilités importantes de financement dans le cadre de sa mesure 7.6. Ces subventions pourraient même s'élargir dans des périmètres allant jusqu'à 500m autour des sites susmentionnés.

En 2017, deux dossiers PWDR mesure 7.6 ont été introduits par le Parc naturel seul ou en partenariat avec Natagriwal. Pour ces deux projets, l'équipe a monté ou accompagné la rédaction des dossiers de

demandes et introduit les demandes de permis d'urbanisme.

En 2018 :

Creusement de deux mares sur le site communal des mares de Hannêche (PwDR et permis d'urbanisme acceptés).

Pour Hannêche également, un projet d'extension de la propriété communale est envisagé sur la partie du site de « la mare de Hannêche », site privé, géré par le Parc naturel depuis plusieurs dizaines d'années. Le dossier de PwDR doit être monté pour aider au financement du rachat (de l'ordre de 50% en 2018). Les délais sont fixés à fin juin 2018 pour introduire le dossier PwDR. Ce projet permettra d'étendre le site de la zone humide de Hannêche en propriété communale et donc d'étendre la zone protégée. Si le permis est accepté, il est prévu le creusement de 3 mares à Fumal, dans une zone qui pourra favoriser le Triton crêté.

Début 2018, après rencontre avec le propriétaire, à Oteppe, un projet de mare est lancé dans le vallon du Briot : creuser une mare favorable aux amphibiens, aux oiseaux d'eau et aux chiroptères, en zone Natura 2000 BE33008. Le Permis d'urbanisme a été introduit à la commune en février 2018. Le dossier PwDR doit être monté.



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	2	4, 5, 6
Contribution(s) secondaire(s)	3,4	8, 10

PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR !

Le territoire du Parc naturel est un territoire de qualité en matière environnementale et les paysages y sont diversifiés. Depuis de nombreuses années déjà, le territoire est attractif et en pleine expansion au niveau du développement de l'habitat. Et le mouvement ne semble pas prêt de s'arrêter. Cette expansion pourrait contrarier la bonne utilisation de l'espace et la préservation des paysages de qualité de notre Parc. Nous devons donc être attentif et contribuer au bon aménagement du territoire en conseillant et développant des outils qui aideront les autorités et les porteurs de projets à prendre les bonnes décisions d'aménagement.

Le décret sur les Parcs naturels prévoit que ceux-ci élaborent une charte paysagère qui constituera un outil important en termes d'aménagement du territoire pour notre Parc naturel. Nous avons un délai à respecter et nous devons avancer rapidement et efficacement sur ce projet.

En 2018 :

L'action majeure pour cette année sera l'engagement d'un(e) chargé(e) de mission « paysage et aménagement du territoire » et son entrée en fonction. La première phase de sa mission sera de poursuivre le travail sur la charte paysagère en partenariat avec les bureaux d'études.

Le ou la chargé(e) de mission aura également pour rôle d'animer le Groupe de Travail « Paysage et aménagement du territoire ».

Sur demande des communes, nous continuerons de remettre des avis d'urbanisme qui soient les plus objectifs et pertinents possible. Noter que ces avis sont uniquement consultatifs et que nous n'avons aucune autorité, ni aucun pouvoir de décision par rapport aux dossiers qui nous sont présentés. Ceci ne nous empêche pas de donner des avis et nous continuerons à faire en sorte que les avis du Parc puissent être utiles pour les prises de décisions finales



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	14, 15, 16	32 à 40
Contribution(s) secondaire(s)	2, 31	4, 70 à 75

PROJET GAL « AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ,
UN DÉFI TERRITORIAL ! »



Le projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » est une fiche projet portée par le Parc naturel. Ce projet prévu jusqu'en 2021 vise plusieurs objectifs :

- rendre les terres agricoles plus accueillantes pour la biodiversité ;
- valoriser l'ensemble des services rendus par l'écosystème ;
- renforcer la cohésion sociale entre les citoyens et les agriculteurs.

Le projet a pour ambition d'améliorer la situation de la faune des plaines en mettant en place des aménagements divers et variés. Nous travaillons en étroite collaboration avec les agriculteurs.

En 2018 :

- Création d'un Groupe de Travail "Agriculture"

Il est prévu de contacter plusieurs agriculteurs motivés par une implication dans la protection de la biodiversité afin de fédérer un Groupe de Travail "Agriculture". L'objectif est de développer des initiatives par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Les initiatives potentiellement créées par le groupe de travail porteront ainsi plus de légitimité et seront plus en phase avec les réalités de terrain. Le groupe de travail permettra aussi de centraliser les attentes des agriculteurs par rapport au projet « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! ».

- Accompagnement technique des agriculteurs engagés dans le programme MAEC

Dans le but d'accompagner les agriculteurs nouvellement engagés dans le programme MAEC, il est prévu d'organiser un suivi technique de parcelles plusieurs fois par an.

- Base de données informatique

Pour mener à bien le projet, la constitution de bases de données est nécessaire. Nous inventorierons et cartographierons de nombreuses données ayant un rapport avec l'agriculture et la biodiversité liée aux milieux agricoles.

- Réalisation d'ateliers thématiques

Plusieurs ateliers de terrains seront organisés durant l'année. L'objectif est de diversifier les sujets abordés, de toucher un public plus large et plus nombreux.

- Poursuite du suivi ornithologique des aménagements favorables à la faune

Il est prévu de continuer les suivis hivernaux de l'avifaune là où des aménagements ont été installés.

Des suivis des oiseaux des champs en période de nidification seront également menés grâce à la collaboration du groupe d'observateurs mis en place depuis quelques années déjà.

- Projet de glanage à destination du grand public

En collaboration avec le projet GAL « UP'Citoyen », il est prévu l'organisation de journées de glanages sur les terres agricoles cultivées en légumes et pomme de terre. L'encadrement de cette pratique rencontre plusieurs objectifs parmi lesquels, le rapprochement entre agriculteurs et grand public, la valorisation de nourriture non-récoltée sur les champs.



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	22, 23	52 à 58
Contribution(s) secondaire(s)	31	70 à 75

NATUR'ACCESSIBLE – PROJET PILOTE

« Ce projet, qui s'inscrit dans le Plan accessibilité 2017-2019, prévoit le développement et l'aménagement, d'un circuit accessible aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite dans les 10 Parcs naturels de Wallonie. Le projet repose sur une approche différenciée des promenades en fonction de la déficience ciblée (cécité, paraplégie, difficulté de motricité, déficience mentale...).

Le projet « Natur'Accessible » a notamment pour objectifs de :

- répondre à la demande d'accessibilité de tous à la nature ;
- s'inscrire dans la logique des projets de développement durable, associant la dimension sociale et la dimension environnementale, sans oublier l'aspect économique par le soutien à la diversification de l'offre touristique en Wallonie ;
- promouvoir Natura 2000 de manière coordonnée à travers l'ensemble de la Wallonie en accord avec la vision du développement du tourisme régional (CGT) et en coordination avec les administrations en charge de la gestion de Natura2000 (DNF) et de l'Action sociale (AViQ) ;
- pouvoir réaliser différents aménagements liés à l'accessibilité en site naturel et l'installation de différents modules didactiques afin d'avoir une vitrine des possibilités qui s'offrent aux aménageurs touristiques.

Les 10 Parcs naturels bénéficieront chacun d'un subside de 25.000 euros afin d'opérationnaliser leur projet « Natur'Accessible ». 56.000 euros seront alloués à la Fédération des Parcs Naturels qui assurera la coordination et la promotion du projet.

Les Parcs naturels de Wallonie constituent un atout touristique mais également une réelle possibilité d'évasion et d'épanouissement dont pourra désormais profiter l'entièreté de la population. »¹

En 2018 (et 2019), nous allons :

Lancer le projet Natur'Accessible en choisissant un site répondant aux différents critères imposés. Les différentes étapes du projet seront :

- rédaction d'un cahier de critères ;
- identification des circuits à aménager ;
- rédaction des cahiers des charges et appels d'offre ;
- identification des sources de financement complémentaire ;
- suivi des aménagements liés à l'accessibilité
- installation des modules didactiques ;
- labellisation Access-i ;
- création de capsules de promotion du projet ;
- inauguration des circuits.

1. <http://www.rene-collin.be/naturaccessible-pour-tous/>



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	19 + Innovation	48 + Innovation
Contribution(s) secondaire(s)	31, 32	72 à 75 et 78

EQUIPE SUPRA-COMMUNALE D'OUVRIERS DE LA NATURE ?

À la demande de l'association de projet « Pays Burdinale-Mehaigne », le Parc naturel proposera de créer une équipe supra-communale. Cette équipe aurait pour vocation de réaliser des travaux divers et variés en lien avec les projets du Parc naturel sur le territoire des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

Cette équipe supra-communale effectuerait surtout des tâches en lien avec la conservation de la nature et l'environnement...

Notons que l'entretien des sentiers de promenades sur le territoire risque de poser problème un moment donné. En effet, au vu des changements qui ont eu lieu au niveau de la Maison du Tourisme, les responsables du territoire devront se poser la question de savoir comment les sentiers vont être entretenus. Cette équipe pourrait être une solution éventuelle.

Cette équipe pourrait par exemple gérer les ligneux champêtres, effectuer des plantations, participer à la gestion différenciée du territoire (cimetières...), participer à la gestion des espèces exotiques envahissantes... Bref, vous aurez compris que cette équipe pourrait être très occupée. Bien entendu,

cette équipe serait gérée par le Parc naturel en partenariat avec les communes.

Ce projet, innovant, est par ailleurs déjà testé dans un autre Parc naturel. Nous souhaitons expérimenter une telle équipe chez nous en partenariat étroit avec nos communes.

En 2018, nous allons :

Rencontrer les différentes communes afin de mieux cerner les attentes et les besoins de chacune d'elles.

Réfléchir ensemble aux différentes solutions envisageables pour créer cette équipe et la faire perdurer dans le temps.

Proposer un projet concret, budgétisé et réaliste afin de le soumettre à l'association de projet du territoire Burdinale-Mehaigne.

L'association de projet « Pays Burdinale Mehaigne » est née en 2014 de la volonté politique des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze de s'associer au sein d'une structure supra communale, afin de débattre et de définir communément les lignes directrices du développement territorial. L'association constitue aussi le pouvoir organisateur du Parc naturel Burdinale-Mehaigne



Référence au plan de gestion	Objectifs opérationnels	Projets
Contribution(s) principale(s)	Ce projet innovant touche de nombreux points du plan de gestion et répond à une demande de l'association de projet.	
Contribution(s) secondaire(s)		

LE PROGRAMME D' ACTIONS COMPLET

TABLEAUX SYNTHÉTIQUES SUIVANT LE PLAN DE GESTION 2015 - 2025

ORGANISATION GENERALE : FONCTIONNEMENT INTERNE

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

AXE 2 : PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE 3 : DEVELOPPEMENT RURAL ET ECONOMIQUE

AXES TRANSVERSAUX

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

INNOVATION ET EXPERIMENTATION

PARTENARIATS

	Actions récurrentes	Actions 2018
Gouvernance des organes de gestion		
Commission de gestion	- 2 assemblées générales - Conseil d'administration mensuel	
Conseil Scientifique et Technique	- Plusieurs réunions au cours de l'année afin de conseiller l'équipe du Parc naturel	
Projet de territoire		
Plateforme du territoire Burdinale-Mehaigne	- Participation active à la plateforme territoriale	
Le PNBM, un territoire ouvert		
Extension du territoire		- Démarche vers une proposition d'agrandissement du territoire du Parc naturel aux villages non inclus des communes actuelles - Démarche possible d'extension à d'autres communes
GAL Burdinale-Mehaigne	- Partenariat important dans le cadre du GAL Burdinale-Mehaigne - Porteur du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! »	
Ressources humaines		
Organigramme et gestion des ressources humaines	- Réunions d'équipe - Animation, coordination et amélioration continue	- Engagement d'un(e) directeur(trice) - Engagement d'un chargé de mission « Aménagement du territoire » - Proposition de création d'une équipe supra-communale d'ouvriers de la nature
Règlement de travail		- Mise en place du nouveau règlement de travail
Formation des travailleurs	- Formation continue des travailleurs	- Formation secourisme pour quelques membres du personnel - Formations en fonction des besoins et des opportunités
Mobilisation des moyens financiers	- Rédaction et montage de dossiers de demande de financement	
Organisation budgétaire et comptable		
Comptabilité	- Opérations comptables - Obligations comptables et fiscales - Gestion de la trésorerie	
Convention et subventions	- Suivi administratif et budgétaire des conventions et/ou subventions - Rédaction des différents rapports	
Bâtiments		
Ferme de la Grosse Tour	- Entretien des bâtiments et des extérieurs de la Ferme de la Grosse Tour	

	Actions récurrentes	Actions 2018
LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE		
Objectif stratégique : étudier, sauvegarder et amplifier la Structure Ecologique Principale		
Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la Structure Ecologique Principale		
Mettre à jour et affiner la cartographie de la SEP pour engager des actions plus fortes en faveur de sa préservation	- Poursuite de la mise à jour de la SEP par des inventaires ponctuels - Relevés via le Groupe Action Nature (GAN)	- Homogénéisation, tri et vulgarisation des données SEP récoltées afin de les partager avec nos partenaires - Réalisation d'inventaires dans les zones possibles d'extension du Parc naturel
Améliorer la connaissance des espèces floristiques	- Poursuite de relevés floristiques ponctuels - Réalisation d'inventaires floristiques sur des sites gérés par le GAN, lors de journées GAN	- Réalisation d'inventaires dans les zones possibles d'extension du Parc naturel
Améliorer la diffusion des connaissances et assurer son appropriation par les différents acteurs	- Continuité par rapport aux années précédentes	- Homogénéisation, tri et vulgarisation des données SEP récoltées afin de les partager avec nos partenaires - Finalisation et mise en ligne d'une WebGIS reprenant des informations résumées de la SEP
Préserver, restaurer et renforcer la SEP		
Contribuer à la protection des habitats remarquables	- Encourager la mise sous statut de protection des sites « naturels » les plus importants - Proposition de nouveaux sites SGIB	- Site du Bois de Java et ancienne mine en projet de SGIB - Site du Bois de Wanze (à hauteur de l'usine BioWanze) en projet de SGIB - Poursuivre le projet de SGIB pour le site de la Motte à Ville-en-Hesbaye
Agir pour la restauration et le développement de la SEP	- Gestion de sites « naturels » (GAN, PWDR...) - Transférer les recommandations de gestion des sites « naturels » aux différents propriétaires - ...	- Réalisation de projets PWDR mesure 7.6 : mares à Hannêche subvention et PU validés, travaux à réaliser en mars 2018 ; mares dans la vallée de la Mehaigne à Fumal (PU et subvention introduits en attente) ; achat par la commune de Burdinne du site « la mare de Hannêche », dossier PWDR à introduire ; mare dans le vallon du Briot, chez un privé (PU introduit, demande de subvention à réaliser)
Identifier et expérimenter un Réseau écologique fonctionnel et durable		
Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000		
Améliorer les connaissances biologiques afin de contribuer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	- Groupe Action Nature (GAN) - Continuer le partenariat avec le Life Pays Mosan	- Possible partenariat dans le cadre du Life BNIP

Agir pour la protection des habitats et espèces Natura 2000	- Diverses actions avec le GAN (Groupe Action Nature) - Gestion de sites - Rédaction de dossiers PWDR, mesure 7.6 - Continuer le partenariat avec le Life Pays Mosan	- Possible partenariat dans le cadre du Life BNIP
Étudier, renforcer et protéger des espèces ou des groupes d'espèces animales		
Améliorer la connaissance par la réalisation d'inventaires biologiques	- Réalisation d'inventaires divers - Groupe Action Nature (GAN) - Encodage des observations ponctuelles sur OFFH et Observations.be	- Réalisation d'un travail sur le Martin-pêcheur dans le cadre d'un mémoire en partenariat avec le CRMA et l'ULG
Entreprendre et poursuivre des actions ciblant certaines espèces ou groupes d'espèces	- Installation barrages batraciens - Création de mares pour le Triton crêté grâce à des dossiers PWDR - Gestions via le Groupe Action Nature (GAN) - Continuer le partenariat avec le Life Pays Mosan	
Agir contre les espèces exotiques envahissantes		
Contribuer à l'élimination des espèces exotiques envahissantes végétales et animales	- Gestion en partenariat avec le CRMA - Groupe Action Nature (GAN) - Gestion avec d'autres partenaires dont les communes	- Lutte annuelle contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule avec le CRMA - Lutte annuelle avec le CRMA contre la Balsamine de l'Himalaya
Sensibiliser les professionnels et les particuliers	- Sensibilisation régulière via les stands, les publications... - Sensibilisation grâce au service de plantation de haies indigènes	- Publication d'une brochure en partenariat avec le CRMA et la CLDR de Braives à destination des habitants de la commune de Braives
Renforcer les actions des partenaires dont le CRMA sur la Burdinale, la Mehaigne et leurs affluents		
Améliorer les connaissances en réalisant et /ou soutenant des inventaires	- Inventaires via le Groupe Action Nature (GAN)	- Réalisation d'un travail sur le Martin-pêcheur dans le cadre d'un mémoire en partenariat avec le CRMA et l'ULG (le stagiaire sera accueilli au Parc naturel)
Participer aux actions proposées par les différents acteurs sur les cours d'eau	- Participation aux Journées Wallonnes de l'Eau - Groupe Action Nature (GAN)	- En fonction des opportunités
Soutenir, promouvoir et évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés		
Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité	- Collaboration avec les communes dans l'aménagement de sites... - Gestion de sites sur terrain communaux (Tiersa, La Motte, Mare de Hannêche...)	
Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel	- Les Apis jardins : continuer le projet et l'améliorer - Promotion des haies indigènes	- Mise en place de la petite bibliothèque « Les Apis jardins » - Organisation d'ateliers pour les membres du réseau
Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides	- Pratiquer une gestion différenciée dans nos actions - Les Apis jardins - Accompagner les communes pour la gestion différenciée des cimetières	- Lancement du projet du Ministre Collin, « Vers une agriculture sans pesticides » : Générations Terre

LIGNEUX CHAMPETRE : LES VERGERS, LES HAIES ET LES ARBRES TETARDS		
Objectif stratégique : sauvegarder, restaurer et développer le réseau des ligneux champêtres		
Préserver et valoriser le patrimoine fruitier		
Améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires	- Mises à jour ponctuelles de l'inventaire des vergers du territoire réalisé en 2015	- Participation à la réflexion d'un nouveau projet Life Verger au niveau de la Fédération des Parcs naturels
Renouveler, entretenir et restaurer le patrimoine fruitier	- Commande groupée d'arbres fruitiers et service plantation - Entretien de plusieurs vergers communaux (Verger conservatoire de Burdinne, Verger du Moulin de Lavoir, verger du site de la Motte) - Service de plantation et de taille d'arbres fruitiers	- Participation à la réflexion d'un nouveau projet Life Verger au niveau de la Fédération des Parcs naturels
Sauvegarder les variétés anciennes et/ou locales et promouvoir leur diffusion et leur plantation	- Fête des pommes et poires (Moulin de Ferrière) - Organisation du « cycle verger »	- Sélection d'une liste de variétés que le Parc naturel souhaite promouvoir - Participation à la réflexion d'un nouveau projet Life Verger au niveau de la Fédération de Parcs naturels
Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels	- Organisation du « Cycle du verger », une série d'animations dédiée aux arbres fruitiers (taille, plantation, choix des variétés...) - Fête des pommes et poires (Moulin de Ferrière) - Service de conseil - Aide aux particuliers et communes pour l'obtention du subventionnement verger du SPW	- Participation à la réflexion d'un nouveau projet Life Verger au niveau de la Fédération de Parcs naturels
Sauvegarder et développer le réseau de haies et de saules têtards		
Développer le réseau de haies et d'arbres têtards	- Taille d'arbres têtards par le Parc naturel chez les particuliers ou pour les communes - Plantation et commande groupée d'arbres forestiers et d'arbres têtards pour les particuliers et les communes - Continuer la collaboration avec le projet GAL Valorisation du saule - Plantation via le Groupe Action Nature (GAN)	- Taille de restauration de plusieurs arbres têtards (Forseille à Héron...) - Plantation de plançons de saules (Forseille à Héron...)
Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels	- Service de conseil - Fête des pommes et poires (Moulin de Ferrière) - Aide aux particuliers et communes pour l'obtention du subventionnement haies et arbres têtards de la RW	

BIODIVERSITE EN MILIEU AGRICOLE		
Objectif stratégique : améliorer la capacité du milieu agricole en faveur de la faune sauvage (en particulier les oiseaux des champs) et contribuer ainsi au redéveloppement des espèces sauvages		
Réaliser le suivi des oiseaux des champs		
Evaluer l'état des populations par un suivi régulier des oiseaux des champs	- Suivis réalisés par le Groupe Action Nature (GAN) et le groupe d'observateurs « Proyer »	- Encadrement du TFE mené par un stagiaire de l'Isia Huy sur le suivi des oiseaux des champs en période de nidification
Evaluer l'impact des aménagements et des actions réalisées en faveur des oiseaux des champs		- Suivis ornithologiques d'aménagements par le Groupe Action Nature (GAN) et le groupe d'observateurs « Proyer »
Mettre en place des aménagements et/ou des mesures favorables à l'avifaune et la faune sauvage en général		
Renforcer le maillage écologique et appuyer la mise en place et le suivi de mesures agro-environnementales	- Travail réalisé dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel.	
Etendre le bénéfice environnemental des mesures telles que les MAE par d'autres actions	- Travail réalisé dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel.	
DEPENDANCES VERTES DE VOIES DE COMMUNICATION ET CHEMINS CREUX		
Objectif stratégique : renforcer voire améliorer la gestion en faveur de la biodiversité en bordure des voies de communications		
Accompagner et conseiller les gestionnaires pour l'amélioration de la gestion		
Analyser et classer les dépendances vertes et des chemins creux avec des recommandations de gestion à destination des gestionnaires et avec encadrement du Parc naturel		- Rendre visible les recommandations sur les chemins creux faites sur Braives. En fonction du travail fait avec la CLDR, transposer celui-ci aux chemins creux sur les 3 autres communes
Collaborer au suivi du réseau des bords de routes mis en fauchage tardif		- Participation en 2018 (mars) à la réunion de mise à jour de l'état d'avancement au niveau des parcs naturels. Les actions futures seront fonction de cette réunion
Appliquer une gestion différenciée sur les bords de routes sélectionnés et en évaluer l'impact		
Restaurer et gérer deux bords de routes par commune en accord avec celle-ci et les autres services publics	- Continuer la gestion des bords de route sélectionnés (Action lancée en 2015)	
Actualiser les inventaires et les suivis des bords de routes gérés par le Parc naturel et en évaluer les impacts	- Inventaires annuels des bords de routes gérés par le Parc naturel La réalisation de ce suivi permettra pour les sites gérés de mettre en évidence les relations gestion et pratiques de gestion / résultats sur la flore	

	Actions récurrentes	Actions 2018
PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
Objectif stratégique : aménagement du territoire, patrimoine rural et paysages		
Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion		
Elaborer et développer une charte paysagère pour le territoire des quatre communes	- Réalisation de la charte paysagère dans les délais imposés	- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps qui aura pour mission de suivre et terminer le travail sur la charte paysagère en collaboration avec les bureaux d'études et le Groupe de Travail constitué de bénévoles
Valoriser la charte paysagère en tant qu'un des outils référents pour tout aménagement ou intervention sur le territoire	Nécessite que la charte paysagère soit terminée	
Assurer la promotion de la charte paysagère auprès des différents acteurs du territoire	Nécessite que la charte paysagère soit terminée	
Produire et partager des données cartographiques sur le paysage	Nécessite que la charte paysagère soit terminée	
Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace		
Conseiller en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	- Avis d'urbanismes régulièrement remis par l'équipe	- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps
Élaborer des lignes de conduite pour l'ensemble du territoire du Parc naturel, et en supracommunalité lorsque c'est possible, en matière d'installation de panneaux solaires, de déblais remblais, d'implantations d'éoliennes dans et aux alentours du Parc naturel		- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps
Assurer l'adéquation de l'aménagement des voies de communication du territoire telles que le Ravel avec les spécificités paysagères traversées		- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps
Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural		
Informier, sensibiliser sur la valorisation et la protection, en particulier des sites remarquables, du petit patrimoine, des sites archéologiques et du patrimoine rural	- Organisation de balades patrimoine et paysage, en collaboration avec le Patrimoine du Pays Mosan	- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps
Veiller à la protection générale des paysages ruraux et de leurs éléments	- Remise d'avis d'urbanisme - Actions de sauvegarde des vergers et des haies	- Engagement d'un(e) chargé(e) de mission « Aménagement du territoire » à mi-temps

ENERGIE		
Objectif stratégique : encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et veiller à un développement mesuré des énergies alternatives		
Renforcer les actions en matière d'énergie		
Diffuser les informations en matière d'énergie et d'écoconstruction		
Soutenir et favoriser les énergies nouvelles en apportant un regard particulier quant aux impacts des implantations sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage		
MOBILITE		
Objectif stratégique : contribuer au développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement		
Promouvoir une mobilité douce qui respecte les spécificités paysagères et écologiques		
Favoriser la mobilité douce et l'accessibilité aux services publics	- Le Parc naturel souhaite le développement de la mobilité douce sans pour autant voir disparaître nos chemins et sentier de terre. Nous serons donc attentifs au non bétonnage des chemins.	- Lancement du projet Pilote « Natur'Accessible » ayant pour objectif la création d'un circuit de découverte nature accessible aux personnes en situation de handicap et/ou mobilité réduite
Appuyer et relayer les actions mises en place dans le cadre des PCM, PICM et autres projets de mobilité		

	Actions récurrentes	Actions 2018
TOURISME		
Objectif stratégique 1 : contribuer au développement d'un tourisme de qualité adapté aux spécificités d'un Parc naturel		
Elaborer et développer des outils touristiques en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire		
Contribuer à la mise en place d'une image forte du territoire, base d'une offre touristique attractive		
Poursuivre la réalisation des activités actuelles variées du Parc naturel à destination de tous	- Poursuivre les activités du Parc naturel à destination de tous (animations, formations, grands événements...). Nombreuses activités proposées à l'agenda, Pain Bière Fromage, Fête des pommes et poires, marchés du terroir... - Diffusion semestrielle de l'agenda du Parc naturel	- Nous proposerons de nombreuses activités en 2018 (agenda). - L'agenda sera publié deux fois par an au lieu d'une fois. Ceci nous permettra d'avoir plus de visibilité et de souplesse dans l'organisation de nos activités.
Renforcer l'attractivité du Jardin des Plantes de Pitet pour en faire un véritable outil de sensibilisation et de communication ainsi qu'un point fort touristique		- Réflexion quant à l'avenir du Jardin des Plantes de Pitet. Le projet pourrait évoluer et déménager sur un site plus accessible. Une proposition devra être faite dans un délai raisonnable.
Soutenir et élaborer de nouveaux outils de découverte du territoire	- Collaboration avec la nouvelle Maison du Tourisme	- Projet « Natur'accessible » - Bois du Molu - Réflexion avec les communes concernant les changements au niveau de la Maison du tourisme (quid de l'entretien des sentiers...) - Réflexion concernant l'aménagement du site de la Ferme de la Grosse Tour en lien avec la réflexion concernant le Jardin des plantes de Pitet
Objectif stratégique 2 : participer à la promotion et à la vie du territoire		
Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culture		
Poursuivre l'organisation ou la participation à des événements qui contribuent à la valorisation du patrimoine rural et culturel du territoire	- Organisation des journées thématiques festives (week-end Pain Bière Fromage, Fête des pommes et poires, marchés du terroir et de la nature...)	
Valoriser le patrimoine	- Gestion des sites naturels autour du château de Moha (partenariat avec l'asbl les amis du château de Moha) - Gestion du site de la Motte à Ville-en-Hesbaye - Valorisation du site de la Ferme de la Grosse Tour - Collaboration avec la commune de Braives pour la gestion et l'aménagement du site de la Motte à Ville-en-Hesbaye - Entretien de la charmille et des haies de Pitet (convention jardin des plantes)	
Contribuer au développement de la vie culturelle et associative		

Valoriser le potentiel d'accueil du site et du bâtiment de la Ferme de la Grosse Tour	- Accueillir des expositions ou autres activités culturelles à la Ferme de la Grosse Tour (en fonction des opportunités)	
AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX		
Objectif stratégique 1 : soutenir et développer les liens entre l'agriculture et l'environnement		
Valoriser, promouvoir et soutenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement		
Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement	- Travail réalisé dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel	
Promouvoir, soutenir et aider à la mise en place de mesures favorables à l'environnement dans des exploitations agricoles	- Travail réalisé dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel	
Promouvoir et aider à la mise en place de méthodes agricoles alternatives durables et respectueuses de l'environnement	- Travail réalisé dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel	
Valoriser une agroforesterie adaptée au territoire	- Travail réalisé en partie dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel	
Objectif stratégique 2 : valoriser les productions locales		
Soutenir et promouvoir les agriculteurs, les producteurs et artisans locaux et leurs produits		
Valoriser les producteurs et artisans locaux et leurs produits par l'organisation de manifestations	- Organisation du marché du terroir de Burdinne (10x par an) - Faire la promotion des marchés locaux des autres communes + tenues de stand de temps en temps sur ceux-ci - Organisation de Pain Bière Fromage - Organisation de la Fête des pommes et poires	
Faire connaître les producteurs et les artisans dont la qualité des produits contribue à l'image du Parc naturel	- Rédaction d'articles sur nos producteurs locaux dans le journal du Parc	
Mieux faire connaître le travail des agriculteurs	- Travail réalisé en partie dans le cadre du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » porté par le Parc naturel	
Valoriser les productions typiques du territoire		
Soutenir les productions à l'échelle familiale et valoriser les pommes et poires produites dans les vergers traditionnels du Parc naturel	- Formation Cycle verger - Récolte des pommes et poires de vergers hautes tiges du territoire afin de produire le jus, le sirop et le cidre du Parc naturel. - Continuer la collaboration avec le projet Diversifruit	
Sauvegarder et valoriser des races traditionnelles comme la Fauve de Mehaigne et des variétés fruitières caractéristiques du territoire	- Faire la promotion des variétés fruitières régionales via nos animations, événements, conseils...	

SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE		
Objectif stratégique : concilier gestion forestière, gestion environnementale et lisières forestières		
Promouvoir et soutenir une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement		
Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000	- Servir de lien entre le DNF (Natura 2000) et les propriétaires privés (transférer les attentes des uns et les vérifications de terrain des autres)	
Jouer un rôle de relais entre les propriétaires forestiers et la cellule d'appui à la petite propriété privée		
Valoriser les essences feuillues indigènes dans un maximum de stations forestières et prioritairement dans les habitats forestiers remarquables	- Promouvoir des alternatives à la populiculture et conseiller pour le reboisement de certaines parcelles exploitées (en fonction des opportunités)	
Travailler avec les propriétaires prêts à tenter des initiatives sylvicoles et à suivre des recommandations de gestion telles que celles proposées pour les bois en zones Natura 2000 ou toute autre initiative (SRFB)		
Améliorer les lisières forestières en faveur de la biodiversité		
Promouvoir une gestion des ouvertures et lisières forestières afin d'en optimiser l'intérêt écologique	- Actions ponctuelles d'information et de sensibilisation réalisées dans le cadre de la fiche GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! »	

	Actions récurrentes	Actions 2018
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION		
Objectif stratégique 1 : renforcer la visibilité du Parc naturel et de ses actions		
Renforcer la visibilité et la cohérence du Parc naturel et de ses actions	- Communication via divers médias (Facebook, Site Internet, YesWiki...)	- Amélioration du site Internet du Parc - Réflexion générale par rapport à la communication du Parc naturel
Susciter et développer une communication spécifique ciblée sur les « villes portes » que sont Liège, Namur, Bruxelles		
Approvisionner régulièrement les communes environnantes avec ses publications (agendas, brochures...) et à transmettre la communication développée en collaboration avec la Fédération des parcs naturels		- Réflexion concernant la création d'un support d'information avec quelques brochures à placer dans les communes du Parc
Pose de panneaux d'entrée, la pose de panneaux didactiques, la diffusion de publications		
Objectif stratégique 2 : informer et sensibiliser le plus grand nombre aux thèmes abordés par le Parc naturel		
Sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel		
Site internet	- Mise à jour régulière du site - Gestion de la page Facebook du Parc naturel _ Gestion du Groupe Facebook « Les Apis jardins » -Gestion de la page Facebook du projet GAL « Agriculture et Biodiversité, un défi territorial ! » - Gestion et mise à jour du yeswiki dédié à nos projets collaboratifs www.pnbm.be (Apis jardins, GAN...)	- Rédaction et lancement d'un appel d'offres afin de nous doter d'un site Internet performant et attractif
Publication annuelle et thématiques	- Journal du Parc	- Création d'une newsletter du Parc naturel - Le journal du Parc sera publié deux fois par an au lieu d'une fois - Brochure de présentation du Parc naturel pour le grand public
Animations/promenades/conférences/formation	- Nombreuses activités proposées à l'agenda - Activités pour les membres du réseau Les Apis jardins - Activités du Groupe Action Nature (GAN) - Préparation de l'agenda et des activités - Tenue de stands lors de diverses activités	
Panneaux didactiques	- Pose de panneaux didactiques pour les sites gérés ou aménagés par le Parc naturel	
Par le soutien et la participation aux autres initiatives	- Tenue de stands lors de diverses activités	
Communiquer, diffuser ses connaissances		

L'aménagement de sites à vocation didactique pour sensibiliser et informer le grand public		
Continuer de valoriser le Jardin des plantes de Pitet	- Entretien du jardin des plantes de Pitet	- Réflexion concernant le jardin des Plantes de Pitet et l'évolution à donner à ce projet
Créer un jardin au naturel sur le site de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne	- Réflexion concernant le projet	- Création d'une mare (subside Semaine de l'arbre)
Le Parc naturel souhaite aménager au moins un site à vocation didactique par commune		- Lancement du projet Pilote Projet « Natur'accessible »
Maintenir l'organisation d'événements fédérateurs		
Fête des Plantes		- Réflexion concernant la Fête des Plantes. Elle ne sera pas organisée en 2018
Pain Bière Fromage	- Organisation de Pain Bière Fromage	
Fête des Pommes et Poires	- Organisation de la Fête des pommes	
Marché du terroir	- Organisation du marché du terroir de Burdinne et participation aux autres marchés locaux en fonction de la demande	
INNOVATION ET EXPERIMENTATION		
Equipe supracommunale d'ouvriers « nature »		-Réflexion avec les communes et l'Association de Projets (demande venant de l'AP) - Rédaction d'un projet concret de création de cette équipe (PWDR ?)
Natur'Accessible		- Lancement du projet Pilote « Natur'Accessible » ayant pour objectif la création d'un circuit de découverte nature accessible aux personnes en situation de handicap et/ou mobilité réduite
Génération Terre		- Lancement du projet Pilote « Génération Terre » du Ministre René Collin
PARTENARIATS		
De nombreux partenariats seront encore continués cette année et nous espérons pouvoir en développer de nouveaux.		

AXE 1 : PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

AXE 2 : PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE 3 : DEVELOPPEMENT RURAL ET ECONOMIQUE

AXES TRANSVERSAUX

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

AXE 1 PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL			Objectif opérationnel n°	Projet n°
1 : LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE	Objectif stratégique 1: ETUDIER, SAUVEGARDER ET AMPLIFIER LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE			
	1 Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la SEP	Mettre à jour et affiner la cartographie de la SEP pour engager des actions plus fortes en faveur de sa préservation	1	1
		Améliorer la connaissance des espèces floristiques		2
		Améliorer la diffusion des connaissances et assurer son appropriation par les différents acteurs		3
	2 Préserver, restaurer et renforcer la SEP	Contribuer à la protection des habitats remarquables	2	4
		Agir pour la restauration et le développement de la SEP		5
		Identifier et expérimenter un Réseau écologique fonctionnel et durable		6
	3 Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000	Améliorer les connaissances biologiques afin de contribuer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	3	7
		Agir pour la protection des habitats et espèces Natura 2000		8
	4 Étudier, renforcer et protéger des espèces ou des groupes d'espèces animales	Améliorer la connaissance par la réalisation d'inventaires biologiques	4	9
		Entreprendre et poursuivre des actions ciblant certaines espèces ou groupes d'espèces		10
	5 Agir contre les espèces exotiques envahissantes	Contribuer à l'élimination des espèces exotiques envahissantes végétales et animales	5	11
		Sensibiliser les professionnels et les particuliers		12
	6 Renforcer les actions des partenaires dont le CRMA sur la Burdinale, la Mehaigne et leurs affluents	Améliorer les connaissances en réalisant et /ou soutenant des inventaires	6	13
		Participer aux actions proposées par les différents acteurs sur les cours d'eau		14
	7 Soutenir, promouvoir et évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés	Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité	7	15
		Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel		16
		Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides		17
2 : LIGNEUX CHAMPÊTRES : LES VERGERS, LES HAIES ET LES ARBRES TÊTARDS	Objectif stratégique 2 : SAUVEGARDER, RESTAURER ET DEVELOPPER LE RESEAU DES LIGNEUX CHAMPETRES			
	1 Préserver et valoriser le patrimoine fruitier	Améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires	8	18
		Renouveler, entretenir et restaurer le patrimoine fruitier		19
		Sauvegarder les variétés anciennes et/ou locales et promouvoir leur diffusion et leur plantation		20
		Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels		21
	2 Sauvegarder et développer le réseau de haies et de saules têtards	Développer le réseau de haies et d'arbres têtards	9	22
		Sensibiliser, accompagner et former le grand public et les professionnels		23
3 : BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE	Objectif stratégique 3 : AMÉLIORER LA CAPACITÉ DU MILIEU AGRICOLE EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE (EN PARTICULIER LES OISEAUX DES CHAMPS) ET CONTRIBUER AINSI AU REDÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES SAUVAGES			
	1 Réaliser le suivi des oiseaux des champs	Evaluer l'état des populations par un suivi régulier des oiseaux des champs	10	24
		Evaluer l'impact des aménagements et des actions réalisées en faveur des oiseaux des champs		25
	2 Mettre en place des aménagements et/ou des mesures favorables à l'avifaune et la faune sauvage en général	Renforcer le maillage écologique et appuyer la mise en place et le suivi de mesures agro-environnementales	11	26
		Etendre le bénéfice environnemental des mesures telles que les MAE par d'autres actions		27
4. DÉPENDANCES VERTES DE VOIES DE COMMUNICATION ET CHEMINS CREUX	Objectif stratégique 4 : RENFORCER VOIRE AMÉLIORER LA GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN BORDURE DES VOIES DE COMMUNICATIONS.			
	1 Accompagner et conseiller les gestionnaires pour l'amélioration de la gestion	Analyser et classer les dépendances vertes et des chemins creux avec des recommandations de gestion à destination des gestionnaires et avec encadrement du Parc naturel	12	28
		Collaborer au suivi du réseau des bords de routes mis en fauchage tardif		29
	2 Appliquer une gestion différenciée sur les bords de routes sélectionnés et en évaluer l'impact	Restaurer et gérer deux bords de routes par commune en accord avec celle-ci et les autres services publics	13	30
		Actualiser les inventaires et les suivis des bords de routes gérés par le Parc naturel et en évaluer les impacts		31

AXE 2 PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			Objectif opérationnel n°	Projet n°
PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Objectif stratégique 1 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE RURAL ET PAYSAGES			
	1 Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion	<i>Elaborer et développer une charte paysagère pour le territoire des quatre communes</i>	14	32
		<i>Valoriser la charte paysagère en tant qu'un des outils référents pour tout aménagement ou intervention sur le territoire</i>		33
		<i>Assurer la promotion de la charte paysagère auprès des différents acteurs du territoire</i>		34
		<i>Produire et partager des données cartographiques sur le paysage</i>		35
	2 Conseiller et accompagner les procédures d'aménagement de l'espace	<i>Conseiller en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire</i>	15	36
		<i>Élaborer des lignes de conduite pour l'ensemble du territoire du Parc naturel, et en supracommunalité lorsque c'est possible, en matière d'installation de panneaux solaires, de déblais remblais, d'implantations d'éoliennes dans et aux alentours du Parc naturel</i>		37
		<i>Assurer l'adéquation de l'aménagement des voies de communication du territoire telles que le Ravel avec les spécificités paysagères traversées</i>		38
	3 Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural	<i>Informier, sensibiliser sur la valorisation et la protection, en particulier des sites remarquables, du petit patrimoine, des sites archéologiques et du patrimoine rural</i>	16	39
		<i>Veiller à la protection générale des paysages ruraux et de leurs éléments</i>		40
ENERGIE	Objectif stratégique 2 : ENCOURAGER L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MESURÉ DES ÉNERGIES ALTERNATIVES			
	1 Renforcer les actions en matière d'énergie	<i>Diffuser les informations en matière d'énergie et d'écoconstruction</i>	17	41
		<i>Soutenir et favoriser les énergies nouvelles en apportant un regard particulier quant aux impacts des implantations sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage</i>		42
MOBILITE	Objectif stratégique 3 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT			
	1 Promouvoir une mobilité douce qui respecte les spécificités paysagères et écologiques	<i>Favoriser la mobilité douce et l'accessibilité aux services publics</i>	18	43
		<i>Appuyer et relayer les actions mises en place dans le cadre des PCM, PICM et autres projets de mobilité</i>		44

AXE 3 DEVELOPPEMENT RURAL ET ECONOMIQUE			Objectif opérationnel n°	Projet n°	
1 : TOURISME	Objectif stratégique 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITÉ ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS D'UN PARC NATUREL				
	1	Elaborer et développer des outils touristiques en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire	Contribuer à la mise en place d'une image forte du territoire, base d'une offre touristique attractive	19	45
			Poursuivre la réalisation des activités actuelles variées du Parc naturel à destination de tous		46
			Renforcer l'attractivité du Jardin des Plantes de Pitet pour en faire un véritable outil de sensibilisation et de communication ainsi qu'un point fort touristique		47
			Soutenir et élaborer de nouveaux outils de découverte du territoire		48
	Objectif stratégique 2 : PARTICIPER À LA PROMOTION ET LA VIE DU TERRITOIRE				
	1	Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culturel	Poursuivre l'organisation ou la participation à des événements qui contribuent à la valorisation du patrimoine rural et culturel du territoire	20	49
Valoriser le patrimoine			50		
2	Contribuer au développement de la vie culturelle et associative	Valoriser le potentiel d'accueil du site et du bâtiment de la Ferme de la Grosse Tour	21	51	
2 : AGRICULTURE ET PRODUITS LOCAUX	Objectif stratégique 1 : SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT				
	1	Valoriser, promouvoir et soutenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement	22	52
			Promouvoir, soutenir et aider à la mise en place de mesures favorables à l'environnement dans des exploitations		53
			Promouvoir et aider à la mise en place de méthodes agricoles alternatives durables et respectueuses de l'environnement		54
			Valoriser une agroforesterie adaptée au territoire		55
	Objectif stratégique 2 : VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES				
	1	Soutenir et promouvoir les agriculteurs, les producteurs et artisans locaux et leurs produits	Valoriser les producteurs et artisans locaux et leurs produits par l'organisation de manifestations	23	56
Faire connaître les producteurs et les artisans dont la qualité des produits contribue à l'image du Parc naturel			57		
Mieux faire connaître le travail des agriculteurs			58		
2	Valoriser les productions typiques du territoire	Soutenir les productions à l'échelle familiale et valoriser les pommes et poires produites dans les vergers traditionnels du Parc naturel	24	59	
		Sauvegarder et valoriser des races traditionnelles comme la Fauve de Mehaigne et des variétés fruitières caractéristiques du territoire		60	
3 : SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE	Objectif stratégique 1 : CONCILIER GESTION FORESTIÈRE, GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LISIÈRES FORESTIÈRES				
	1	Promouvoir et soutenir une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement	Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000	25	61
			Jouer un rôle de relais entre les propriétaires forestiers et la cellule d'appui à la petite propriété privée		62
			Valoriser les essences feuillues indigènes dans un maximum de stations forestières et prioritairement dans les habitats forestiers remarquables		63
			Travailler avec les propriétaires prêts à tenter des initiatives sylvicoles et à suivre des recommandations de gestion telles que celles proposées pour les bois en zones Natura 2000 ou toute autre initiative (SRFB)		64
2	Améliorer les lisières forestières en faveur de la biodiversité	Promouvoir une gestion des ouvertures et lisières forestières afin d'en optimiser l'intérêt écologique	26	65	

AXES TRANSVERSAUX		Objectif opérationnel n°	Projet n°
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION	Objectif stratégique 1 : RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PARC NATUREL ET DE SES ACTIONS		
	Renforcer la visibilité et la cohérence du Parc naturel et de ses actions	27	66
	Susciter et développer une communication spécifique ciblée sur les « villes portes » que sont Liège, Namur, Bruxelles	28	67
	Approvisionner régulièrement les communes environnantes avec ses publications (agendas, brochures...) et à transmettre la communication développée en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels	29	68
	Pose de panneaux d'entrée, la pose de panneaux didactiques, la diffusion de publications	30	69
	Objectif stratégique 2 : INFORMER ET SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX THÈMES ABORDÉS PAR LE PARC NATUREL		
	Sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel	<i>Site internet</i>	70
		<i>Publications annuelles et thématiques</i>	71
		<i>Animations/promenades/conférences /formations</i>	72
		<i>Panneaux didactiques</i>	73
		<i>Par le soutien et la participation aux autres initiatives</i>	74
		<i>Communiquer, diffuser ses connaissances</i>	75
	L'aménagement de sites à vocation didactique pour sensibiliser et informer le grand public	<i>Continuer de valoriser le Jardin des Plantes de Pitet</i>	76
		<i>Créer un jardin au naturel sur le site de la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne</i>	77
		<i>Le Parc naturel souhaite aménager au moins un site à vocation didactique par commune</i>	78
	Maintenir l'organisation d'événements fédérateurs	<i>Fête des Plantes</i>	79
		<i>Pain Bière Fromage</i>	80
		<i>Fête des Pommes et Poires</i>	81
		<i>Marchés du Terroir et de la Nature</i>	82



Parc naturel Burdinale-Mehaigne asbl

rue de la Burdinale 6 - 4210 Burdinne

Tél : 085/71 28 92 Fax : 085/71 01 47

admin.parcnaturelburdinne@skynet.be

www.burdinale-mehaigne.be

www.facebook.com/burdinale



Burdinne



Braives Burdinne Héron Wanze



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



Province
de Liège
Tourisme



Avec le soutien de
Wallonie
tourisme
CGT

Editeur responsable : M. Frédéric BERTRAND, Président de la Commission de Gestion, Rue Neuve, 24 - 4210 Burdinne